

Eboe-Osuji, Chile (Nigéria)

[Original: anglais]

Exposés des qualifications

Considération et qualifications juridiques [article 36, paragraphe 3 a), du Statut de Rome]

M. Chile Eboe-Osuji jouit d'une haute considération morale et est connu pour son impartialité et son intégrité. Il réunit les conditions requises pour l'exercice des fonctions de juge à la Cour suprême du Nigéria, qui est l'une des plus hautes fonctions judiciaires du pays.

Compétences pertinentes [article 36, paragraphe 3 b)]

a) Comme il ressort clairement de son curriculum vitae et de ses antécédents professionnels, M. Eboe-Osuji possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale. Il tire son expérience de plus de 20 ans de pratique du droit devant les tribunaux du Nigéria et du Canada ainsi que devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Il a plus de dix ans d'expérience dans le domaine du droit pénal international, acquise notamment en qualité de substitut principal du Procureur, de conseil principal de la défense en appel et de conseiller juridique principal. Il est actuellement Chef de la Section des Chambres au TPIR. Il y a lieu de souligner tout particulièrement le fait que M. Eboe-Osuji a été substitut principal du Procureur, au TPIR, dans les affaires *Semanza* et *Bagosora et consorts*. Devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, il a été conseiller principal en appel dans les affaires *Brima et consorts* et *Fofana et Kondewa*. Il a également apporté son concours aux juges du TPIR pour la rédaction d'un certain nombre de jugements et de décisions. L'on trouvera de plus amples détails à ce sujet dans son curriculum vitae joint.

b) Les domaines de spécialisation de M. Eboe-Osuji sont notamment les suivants: droit pénal international (en particulier génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre); droit international humanitaire; droit international relatif aux droits de l'homme; droit international public général; droit pénal du Nigéria; et droit pénal du Canada. L'on trouvera de plus amples détails dans le curriculum vitae joint.

c) M. Eboe-Osuji a une longue expérience du travail judiciaire pour avoir été conseiller juridique principal des juges du TPIR et Chef de la Section des Chambres au TPIR. Des informations plus détaillées figurent dans le curriculum vitae joint.

d) En outre, M. Eboe-Osuji a enseigné le droit pénal international à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa (Canada). De plus, il a été conférencier invité dans de nombreuses manifestations consacrées au droit pénal international.

e) M. Eboe-Osuji a publié de nombreuses études et de nombreux articles concernant le droit pénal international et le droit international. Ses recherches et ses articles portent, entre autres, sur les questions suivantes: définition et analyse du viol en droit pénal international; le viol en tant qu'acte de génocide; le viol et la responsabilité des supérieurs hiérarchiques en droit international; le mariage forcé et le droit pénal international; la jurisprudence des tribunaux spéciaux en matière de responsabilité des supérieurs hiérarchiques; le rôle du Conseil de sécurité dans la poursuite du crime d'agression; le droit international, les activités des mercenaires et la prévention des conflits en Afrique; le manque de précision des chefs d'accusation et les questions de justice devant les tribunaux pénaux internationaux; le meurtre en tant que crime contre l'humanité; le génocide, la justice et la prudence en matière judiciaire du Comité international de la Croix-Rouge; la complicité de génocide et l'entente en vue de commettre un génocide; la compétence en matière de poursuites d'étrangers pour des crimes

contre l'humanité commis à l'étranger; la guerre mondiale contre le terrorisme aérien; l'immunité des États, les atrocités imputables à l'État et la justice civile en droit international contemporain; la responsabilité des États pour les crimes de génocide; l'intention criminelle dans le terrorisme en tant que crime de guerre; les graves violations en tant que crimes de guerre; les crimes contre l'humanité: les attaques délibérées dirigées contre des civils en tant que crimes contre l'humanité; l'incendie en tant que modalité du crime de guerre qu'est le pillage; les appels interlocutoires devant les tribunaux spéciaux; l'état de nécessité en tant qu'excuse absolutoire en droit pénal international; le droit en tant que frein à la guerre.

Liste préférée [article 36, paragraphe 5]

M. Eboe-Osuji est amplement qualifié pour être candidat au titre des listes aussi bien A que B. Comme il doit n'en choisir qu'une, il souhaite que sa candidature soit examinée au titre de la Liste A.

Nationalité [article 36, paragraphe 7]

M. Eboe-Osuji exerce ses droits civils et politiques au Nigéria.

Représentation des différents systèmes juridiques et représentation géographique [article 36, paragraphe 8 a)]

Bien que M. Eboe-Osuji ait été formé et ait surtout pratiqué le droit dans des pays de *common law*, l'expérience qu'il a acquise au cours des dix dernières années dans le cadre de sa collaboration avec des conseils et des juges originaires de pays de tradition romaniste lui a permis de se familiariser assez bien avec le fonctionnement de ce système aussi.

S'il est élu, M. Eboe-Osuji sera le seul juge de nationalité nigériane sur le siège.

Expérience particulière des questions liées à la violence contre les femmes [article 36, paragraphe 8 b)]

Comme le montre son curriculum vitae, M. Eboe-Osuji est spécialisé dans différents domaines du droit pénal international, et en particulier dans les aspects de ce droit concernant les conflits armés et la violence contre les femmes. Entre autres:

- Il a été substitut du Procureur dans l'affaire *Semanza*, qui est l'une de trois affaires seulement dans lesquelles le TPIR a prononcé une condamnation du chef du crime de sévices sexuels;
- Il a récemment achevé le manuscrit d'un ouvrage intitulé: *La violence contre les femmes, les conflits armés et le droit international*; et
- Comme indiqué ci-dessus, il a publié des études et des articles sur des questions comme la définition et l'analyse du viol en droit pénal international; le viol en tant que génocide; le viol et la responsabilité des supérieurs hiérarchiques en droit international; les sévices sexuels dans les conflits armés comme élément du terrorisme en tant que crime de guerre; et les mariages forcés en droit pénal international. Des informations plus détaillées figurent dans le résumé ci-joint des antécédents professionnels de M. Eboe-Osuji.
